

Date de dépôt : 30 octobre 2025

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de Sandro Pistis, Ana Roch, Arber Jahija, François Baertschi, Jean-Marie Voumard, Gabrielle Le Goff pour un aéroport plus inclusif

Rapport de majorité de Florian Dugerdil (page 3) Rapport de minorité de François Baertschi (page 6) M 3013-A 2/7

Proposition de motion (3013-A)

pour un aéroport plus inclusif

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le nombre considérable de voyageurs qui passent chaque année par l'Aéroport international de Genève;
- que cette institution, propriété de l'Etat, est une vitrine et un levier économique indispensable du canton et se doit d'être inclusive;
- la nécessité pour un aéroport moderne de disposer d'infrastructures et de services adaptés qui répondent aux besoins de l'ensemble des voyageurs;
- que certains équipements font aujourd'hui défaut ou sont insuffisants pour couvrir les différentes demandes;
- qu'il conviendrait dans un souci d'inclusivité de compléter et d'améliorer l'offre actuelle.

invite le Conseil d'Etat

- à discuter avec l'AIG de la possibilité d'installer davantage de fontaines à eau potable dans le terminal en examinant la faisabilité de permettre aux voyageurs de passer les contrôles de sécurité avec des bouteilles d'eau;
- à solliciter l'AIG afin qu'il continue d'améliorer l'inclusivité de ses équipements et services en tenant compte des attentes particulières, notamment parmi sa nombreuse clientèle souffrant de handicaps.

3/7 M 3013-A

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Florian Dugerdil

Cette motion a été examinée par la commission de l'économie au cours de trois séances. Lors des réunions des 13 mai et 3 juin 2024, nous avons entendu successivement l'auteur du projet, puis le président du conseil d'administration de l'AIG ainsi que son directeur général. Finalement, c'est lors d'un bref passage dans les points mobiles de la séance du 8 septembre 2025 que les commissaires, estimant la motion peu sérieuse, incohérente et trop vaste, ont décidé de la rejeter. Et ce, malgré une proposition faite à son auteur de l'amender afin de la rendre plus claire et acceptable.

La motion proposait :

- plus de fontaines à eau potable et la possibilité de passer les contrôles de sécurité avec des bouteilles d'eau;
- des espaces de jeux pour enfants ;
- des zones de repos pour personnes avec handicaps ou troubles ;
- des accès prioritaires pour familles et personnes à mobilité réduite.

Arguments de refus ou de réserve exprimés par les députés lors des séances de commission

1. Problèmes de faisabilité et de réglementation

- Les normes internationales de sécurité interdisent les liquides >100 ml au contrôle. Même si certains aéroports européens évoluent, Genève ne peut pas agir seule sans coordination internationale.
- L'AIG est déjà équipé de scanners modernes, mais l'uniformisation est nécessaire pour éviter des incohérences entre aéroports.

2. Infrastructure vieillissante

 Le terminal date de 1968. Des modifications structurelles lourdes seraient nécessaires pour intégrer les propositions (fontaines, zones enfants, etc.), ce qui est jugé coûteux et peu réaliste avant le projet CAP 2030.

3. Hygiène et maintenance

 Les fontaines à eau sont perçues comme nids à germes et demandent un entretien intensif, ce qui explique leur suppression dans certains lieux publics. M 3013-A 4/7

4. Pertinence et clarté de la motion

La motion est jugée mal rédigée, mélangeant trop de problématiques (eau, enfants, handicap, zones calmes) sans hiérarchisation claire.

 Certains députés estiment que l'AIG fait déjà beaucoup en matière d'inclusivité (Ambulift, programme Handicap Invisible, signalétique, etc.).

5. Impact économique

- Les commerces versent des redevances importantes à l'AIG (env. 100 millions de francs). Réduire leur attractivité (p. ex. en rendant l'eau gratuite) pourrait affecter les revenus.
- Créer des zones enfants ou calmes réduirait l'espace commercial, ce qui pourrait impliquer une hausse des redevances passagers, jugée inacceptable.

6. Vision de l'aéroport

- L'aéroport est vu avant tout comme un lieu de transit et non pas comme un espace de loisirs ou de détente.
- Certains députés, par exemple UDC, estiment que l'amélioration du transit doit rester la priorité, et non la création de zones de jeu ou de repos.

En conclusion

Les représentants de Genève Aéroport ont souligné les efforts déjà entrepris pour améliorer l'inclusivité et la durabilité au sein de l'aéroport. Concernant l'accès à l'eau potable, le directeur général a mis en avant la signalétique renforcée et la distribution de gourdes, tout en expliquant les limites liées à l'installation de fontaines pour des raisons d'hygiène. Sur le volet de l'accessibilité, l'AIG respecte les normes européennes et suisses, offrant des services spécifiques aux personnes à mobilité réduite et aux personnes souffrant de handicaps invisibles, notamment via l'initiative du tournesol (dispositif international destiné à faciliter le parcours des personnes ayant un handicap invisible dans les lieux publics, notamment les aéroports). Il a également été précisé que les infrastructures existantes sont contraintes, mais que les nouvelles constructions intègrent des mesures d'inclusivité. Enfin, les critiques sur le nombre de boutiques ou l'absence de lieux calmes ont été relativisées, l'aéroport cherchant un équilibre entre confort des usagers et contraintes opérationnelles. En somme, les auditions ont montré une volonté d'amélioration continue, tout en soulignant les limites techniques et réglementaires actuelles.

5/7 M 3013-A

Vote

Cette proposition de motion a donc été rejetée en traitement rapide sous forme de point mobile lors de la séance du 8 septembre 2025 selon le vote ci-dessous :

Le président met aux voix la M 3013 :

Oui: 2 (2 MCG)

Non: 6 (2 UDC, 3 PLR, 1 LJS)

Abstentions: 6 (1 LC, 2 Ve, 3 S)

La M 2013 est donc refusée.

Catégorie de débat préavisée : II (30 min)

M 3013-A 6/7

Date de dépôt : 20 octobre 2025

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de François Baertschi

Il est désolant de voir la manière dont la commission de l'économie a traité – ou plutôt maltraité – cette motion. Cette motion vise trois éléments.

L'objection principale c'est que « les actions de l'AIG suffisent ». Agir en faveur des passagers de l'aéroport et en particulier des personnes handicapées et âgées ou des familles n'a pas vraiment été examiné. Bref, ce n'est pas sérieux.

Pourtant, l'audition du premier signataire était éloquente. Laissons-lui la parole.

Sandro Pistis: Le premier est de pouvoir autoriser le passage de bouteilles d'eau. Au niveau du contrôle de sécurité, celles-ci sont retirées aux usagers, sauf si le contenu est inférieur ou égal à 100 ml. L'AIG est le deuxième aéroport de Suisse, avec 15 millions de passagers à l'année, ce qui fait 40 000 passagers par jour. Ledit aéroport est notablement rentable. Cette M 3013 a pour but d'éviter que les familles doivent acheter à nouveau des bouteilles d'eau après le passage de sécurité. En outre, il n'existe pas de zones pour les enfants afin que ceux-ci puissent s'amuser, notamment lorsqu'il existe des retards pour les vols d'avions. Il souhaiterait également qu'il existe des zones de repos et de silence, notamment pour les personnes ayant des problèmes de santé. Il a été surpris, car une fois que les personnes sont à l'intérieur de cette zone franche, il est possible d'acheter des couteaux, notamment au magasin VICTORINOX.

Le commerce des bouteilles d'eau rend celles-ci particulièrement chères. En famille, le prix monte à 20 francs pour que tout le monde puisse se désaltérer, et il ne comprend pas qu'il soit nécessaire de jeter de l'eau à la poubelle, à l'aune de certaines zones du monde qui en manquent. Il n'existe en outre aucune différence entre l'eau des bouteilles achetées en zone franche et celles qui pourraient être apportées à l'extérieur. A Helsinki, la limite des bouteilles d'eau a été supprimée à partir de 2023. En outre, cette année, à Madrid, Barcelone et un certain aéroport de Londres, la limite des

7/7 M 3013-A

100 ml sera supprimée. A l'aéroport de Londres-City, cette obligation de quantité d'eau a été augmentée à deux litres.

En général, <u>il s'agit d'un business non négligeable effectué sur le dos des usagers</u>. Genève est l'un des cantons les plus riches sur le plan mondial, et il serait possible d'investir dans des dispositifs afin d'assurer la sécurité. Ceci est du gaspillage; les bouteilles en plastique jetées pourraient être réutilisées et ceci n'est plus acceptable en 2024. Genève est placée 7^e ou 8^e au niveau mondial en termes de fortune. A propos des espaces pour les enfants, il constate que dans certains aéroports ces zones se sont développées afin de prévoir lesdits espaces pour les familles. A Genève, il constate qu'il n'existe pas de telles zones. Cette motion demande également que lesdites zones puissent être développées.

Ces derniers temps, un certain nombre de grèves et de retards sont survenus. Il faut prendre en considération ces problématiques de retards de départ afin de laisser les enfants dans ces espaces de jeu. En outre, ces zones de silence se font de plus en plus au sein des entreprises et aéroports. Les zones fumeurs ne causent, au contraire, aucun problème. Si des zones pour fumeurs existent, des espaces de silence devraient également être prévus. Il remarque que les villes précitées sont en Europe, et celles-ci ont augmenté les limitations à 2 litres d'eau. Il faut favoriser le confort des passagers.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir cette proposition de motion.